



BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES ET CANTONALES



édito

Armentières et Armentiersois,
Chers Administrés,

Nous avons raison d'espérer. Même si rien n'est encore gagné et qu'il nous faut rester vigilants, les mauvais jours semblent vouloir laisser la place aux embellies.

La Salle Polyvalente et la Maison des Associations peuvent de nouveau accueillir les activités qu'elle proposait auparavant. Certes leur jauge reste encore limitée pour quelques jours et la distanciation de rigueur, mais c'est un premier pas vers la normalité.

Les nombreux chemins piétonniers que nous avons la chance de posséder permettent aux Armentiersois de s'adonner à leurs sports préférés, la marche, le jogging, le vélo. Il est dommage que certains propriétaires de chiens, laissent divaguer leurs animaux qui peuvent, même si ce sont « les plus doux des chiens », effrayer les promeneurs, voire les mettre en danger.

Une nouvelle association « Autour du Livre » vous proposera prochainement des activités culturelles et des prêts. Elle a investi le premier étage de la MdA qui était resté « dans son jus », sans électricité. Une convention a été passée avec la Mairie pour pérenniser ses actions.

L'enquête que nous avons faite auprès des Armentiersois sur la vitesse dans le bourg trouvera sa concrétisation par le passage de presque toutes les rues à une vitesse réduite à 30 km/h. Une subvention a été demandée et les panneaux seront dressés dès que nous en aurons la notification.

Grâce au plan gouvernemental « Socle Numérique », à la volonté des enseignants et de la municipalité, les écoles seront dotées de nouveaux outils informatiques. Les classes élémentaires posséderont un tableau numérique ou une option alternative et un PC qui permettra l'accès à internet, l'exploitation des ressources et des services en ligne. Le bureau de direction sera équipé d'un ensemble numérique, permettant l'accès aux ressources et services pédagogiques, la relation aux parents, et l'utilisation des applications en ligne du ministère de l'Éducation nationale.

Un nouveau columbarium, dans les mêmes matériaux que l'existant mais plus grand et de conception plus moderne, sera installé dans notre cimetière.

Un nouveau concept de commerce adapté à notre ruralité sera expérimenté très prochainement : une boxy s'implantera sur le parking des ateliers.

Notre volonté d'instaurer un Conseil Municipal des Jeunes n'a pas fléchi et celui-ci verra le jour dès la rentrée 2021 lorsque les conditions sanitaires permettront d'organiser à nouveau des réunions. Les vacances au cours desquelles nous espérons recouvrer notre liberté approchent ; la Municipalité vous souhaite à toutes et à tous d'en profiter pleinement. Réservez votre soirée du 13 juillet pour le feu d'artifice précédé d'une animation et surtout prenez bien soin de vous et de vos proches.

Le Maire, Vincent CARRÉ

Vie Municipale



Vie Associative



Infos Pratiques



La Mairie vous informe

Votre Mairie

☎. 01 64 35 51 99

💻 mairie.armen-tieresenbrie@orange.fr

Horaires d'ouverture au public

Du Lundi au Vendredi (sauf mercredi)

De 9 h à 12 h et de 16 h 30 à 18 h 30

Le Mercredi De 9 h à 12 h

Le Samedi Sur rendez-vous avec le M. le Maire ou un adjoint

Site internet de la Mairie :

<http://www.armen-tieres-en-brie.fr>

Démarches Administratives

Demandes à la mairie du domicile pour :

- ◆ L'inscription sur les listes électorales, tous les ans, avant le 31 décembre.
- ◆ Le parcours de citoyenneté : recensement obligatoire à 16 ans pour tous les jeunes français, garçons et filles.
- ◆ Recevoir l'édition papier des comptes-rendus du Conseil Municipal pour ceux qui n'ont pas internet.

Demandes à la mairie de Lizy/Ourcq ou de Meaux

- La carte nationale d'identité, validité de 15 ans.
- Le passeport électronique, validité de 10 ans.

Numéros Utiles

| | |
|------------------------|-----|
| SAMU | 15 |
| Police- Gendarmerie | 17 |
| Pompiers | 18 |
| Appel d'urgence Europe | 112 |
| Urgence Malentendants | 114 |
| Enfance maltraitée | 119 |

| | |
|----------------------------------|------|
| Allo service public | 3939 |
| C.P.A.M. | 3949 |
| Maltraitance des personnes âgées | 3977 |
| Météo France | 3250 |
| Violences conjugales | 3919 |

| | |
|----------------------|----------------|
| Taxi (Armentières) | 06 74 71 21 09 |
| Clinique Saint Faron | 08 26 20 77 27 |
| Hôpital de Meaux | 01 64 35 38 38 |
| Alcooliques Anonymes | 01 43 25 75 00 |
| Drogue Info Service | 08 00 23 13 13 |
| Sida Info Service | 08 00 84 08 00 |

Assistantes maternelles

BELLETT Sandrine, 8 rue du Pressoir

☎09 52 77 19 90 – 06 99 69.23.98

BOUCHERAT Céline, 16 f rue des Cerisiers

☎06 64 41 76 42

D'HIVER Céline 31 bis rue des vignettes

☎06 06 75 07 66

ISDIKEN Souhila, 25 rue d'Isles

☎06 52 16 87 55

KENDZIA Claire 07 rue de Meaux

☎06.73.84.83.00

POYER Cindy, 8 rue des Vignettes

☎06 66 88 44 39

SCHVARCZ Myriam 20 domaine du Vignois

☎01 60 32 96 71 – 07 89 24 24 49

État-Civil

Naissances

| | |
|---------------------|---------------|
| GAILLARD Victor | le 3 février |
| DESTREMX Charline | le 7 février |
| ELMALEH Avigaille | le 9 février |
| DREUX Camille | le 10 février |
| HUSSE Mahé | le 4 mars |
| DUCASTEL SOYE Jenna | le 7 mars |
| BELLALOU Ozer | le 9 avril |

Mariages

| | |
|----------------------------------|--------------|
| LEVY Raphy et BITTON Sarah | le 4 janvier |
| COHEN Netanel et MISSIKA Sarah | le 19 mars |
| LESREL Laurent et TURQUIN Hélène | le 5 juin |

Décès

| | |
|----------------------------|-------------|
| Madame CHERON épouse FOUBE | le 12 avril |
| Monsieur LESUEUR Yann | le 6 juin |
| Monsieur COLLET Didier | le 10 juin |

Divagation des animaux

Les animaux errants, dangereux ou blessés qui divaguent sur la voie publique ou les animaux morts sont à signaler à **la mairie qui a signé une convention avec la société SACPA. en charge du ramassage.**



Elections régionales et départementales

Les 20 et 27 juin dans le respect des consignes sanitaires ; vous pouvez avoir 2 pouvoirs par personne.

Etat de catastrophe naturelle

Par un arrêté ministériel du 18 mai 2021, paru au Journal Officiel du 6 juin 2021, la commune d'Armentières-en-Brie, parmi d'autres, fait l'objet d'une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour la période du 1er juillet 2020 au 30 septembre 2020 pour les dommages causés par les mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols.

Les personnes concernées doivent déclarer très rapidement ce sinistre à leur compagnie d'assurances.

La Mairie vous informe

Location de la Salle Polyvalente

ARMENTIÉROIS

| SAISON | Jeudi | Jeudi & Vendredi | Samedi & Dimanche | Week-end de 4 jours |
|--------|-------|------------------|-------------------|---------------------|
| Hiver | 150 € | 300 € | 500 € | 750 € |
| Été | 125 € | 250 € | 400 € | 600 € |

EXTÉRIEURS

| SAISON | Jeudi | Jeudi & Vendredi | Samedi & Dimanche | Week-end de 4 jours |
|--------|-------|------------------|-------------------|---------------------|
| Hiver | 250 € | 500 € | 1000 € | 1500 € |
| Été | 225 € | 450 € | 800 € | 1200 € |

PROFESSIONNELS

| Toutes saisons | 1 jour en semaine | 2 jours en semaine | Samedi 9h. Dimanche 17h. | Week-end de 3 jours |
|----------------|-------------------|--------------------|--------------------------|---------------------|
| | 400 € | 800 € | 1500 € | 2000 € |

Droits de voirie pour l'occupation du domaine public communal

Le recouvrement de ces droits de voirie s'effectue après rédaction d'un procès-verbal de constat qui peut être réalisé par un agent titulaire, par le maire ou l'un de ses adjoints. Un tableau récapitulatif des droits de voirie est affiché en mairie.

- stationnement abusif sur place de parking (> à 7 jours),
- occupation de l'espace public lors de la mise en place d'échafaudages ou de la réalisation de travaux,
- occupation du sol du domaine public pour un dépôt de sable et/ou matériaux de construction,
- occupation de l'espace public lors d'un déménagement (blocage d'une rue),
- Occupation de l'espace public lors d'événements exceptionnels (cirque, fête foraine).

Accueil des Nouveaux Arrivants

Vous venez d'emménager à Armentières-en-Brie, Monsieur le Maire et l'équipe municipale vous souhaitent la bienvenue. N'hésitez pas à vous présenter en mairie et ainsi récupérer tous les renseignements utiles et les documentations qui concerneront votre quotidien :

INFORMATIONS COMPLÈTES SUR LE SITE

<http://www.armentieres-en-brie.fr>

Location de tables, chaises ou bancs

Exclusivement réservée aux Armentiérois (hors location de la salle).

➤ 3 € la table, 1 € la chaise

➤ 4 € le banc de 4 places, pour une location de 2 jours.

Maison des Associations (MDA)

Uniquement réservée aux Armentiérois les week-end, la capacité maximale est de 30 personnes.

Tarif ÉTÉ du 16 mars au 14 octobre = 100 €

Tarif HIVER du 15 octobre au 15 mars = 120 €

Informations et réservations au secrétariat de Mairie.

La location de la Salle Polyvalente sera possible dès début juillet selon le contexte sanitaire mais seulement en septembre pour la Maison des Associations dont le 1er étage est en travaux.

Mise à disposition du camion de la commune

Le remplissage de la benne est laissé aux soins du bénéficiaire et l'évacuation des déchets ainsi recueillis assurée par les employés communaux.

Ce service ne concerne exclusivement que les déchets verts.

Tarifs : 50 € par rotation en semaine.

La mise à disposition pour le week-end (du vendredi soir au lundi matin) sera facturée 100 € pour une seule rotation vers la déchèterie.

Nouveaux tarifs des concessions dans le cimetière

Lors du Conseil municipal du 3 mars il a été décidé de revoir les tarifs des concessions funéraires soit :

Sépulture privée

15 ans => 100 €

30 ans => 200 €

Concession au columbarium

15 ans => 600 €

30 ans => 800 €

L'accès au jardin du souvenir demeure gratuit.

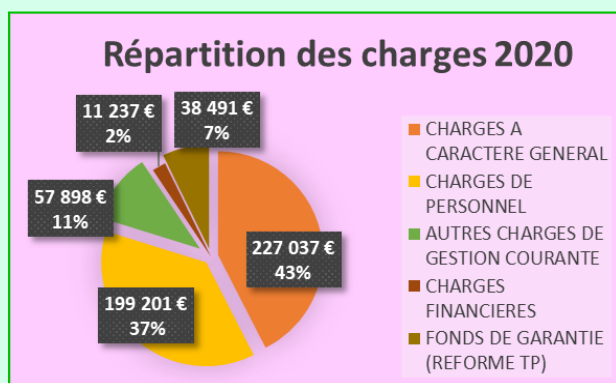
Seule la plaque fournie par la Mairie reste à la charge de la famille au tarif de 65 €.

Un nouveau columbarium va être installé et le jardin du souvenir sera réaménagé.



LA MAIRIE VOUS INFORME SUR LES FINANCES

Résultat de fonctionnement en 2020



Le total des charges s'est élevé à 533 864 €, voir la répartition dans le graphique.

Les variations les plus importantes par rapport à 2019 sont

- ◆ Diminution des frais de personnel (- 17 230 €) suite au départ d'un titulaire remplacé par un contractuel,
- ◆ Baisse des coûts liés au confinement (- 5735 €) pour le périscolaire et les consommations d'énergie mais
- ◆ Coûts supplémentaires liés à la COVID (+ 5 000 €) achats de masques, gels, produits désinfectants, plexiglass...

Le total des produits s'élève à 662 497 €.

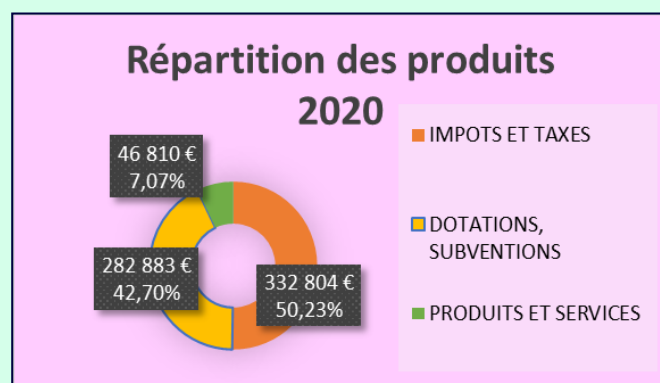
Les principales ressources de fonctionnement proviennent :

- ◆ **Des impôts et taxes (332 804 €)** en hausse de + 18 % taxe afférente aux droits de mutation, taxe perçue sur la vente des biens immobiliers (64 600 € en 2020).
- + 18 % contributions directes, ce sont les revenus des taxes d'habitation et des taxes foncières (254 317 €).

En 2020 la taxe d'habitation perçue par la commune a été figée par l'état à hauteur de celle versée en 2019 soit 121 638 €. Pour les taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, afin de limiter la pression fiscale des Armentiérois, les taux communaux votés par le conseil municipal sont restés identiques donc sans augmentation depuis 2018.

- ◆ **Des dotations de l'état (282 883 €)** en hausse en 2020 de 6%, (dont + 3 906 € de dotations de solidarité rurale).
- ◆ **Pour les produits et services (46 810 €)** la baisse de 53 % est la conséquence des confinements liés à la COVID :
 - 47 % de redevances sur le périscolaire (cantine et garderie) soit - 27 065 €.
 - 79 % de revenus de la location de la salle polyvalente et de la Maison des Associations, soit - 4 437 €.

Le résultat de fonctionnement de 2020 est de + 128 633 €.



Le résultat d'investissement de l'année 2020 est déficitaire de 117 334 €.

Les **recettes** principales proviennent des **subventions reçues de la région et du département (157 003 €)** concernant les travaux effectués pour la salle polyvalente (97 610 €), les travaux de la phase 1 de la mairie (59 393 €) ainsi que 69 051 € du fonds de compensation de la TVA sur les investissements de 2018.

Les **dépenses principales** sont :

- ◆ Remboursement d'une partie des emprunts pour 224 703. €
- ◆ Travaux d'aménagement de la place de la mairie pour 194 014. €

Le résultat global soit = Résultat de fonctionnement – Résultat d'investissement est de + 11 298 €.

Les Investissements prévus en 2021

En dépenses

- ◆ Remboursement d'une partie des emprunts : 226 200 €.
- ◆ Isolation et climatisation de la salle polyvalente : 32 000 €.
- ◆ Pour les écoles : socle numérique, climatisation dans le dortoir et alarme : 16 500 €.
- ◆ Travaux dans le cimetière : réfection du jardin du souvenir et nouveau colombarium : 16 000 €.
- ◆ Travaux d'aménagement du 1^{er} étage de la Maison des Associations pour la future bibliothèque : 18 000 €.

En recettes

- ◆ Solde des subventions à recevoir pour les travaux de la mairie 169 017 €.
- ◆ Fonds de compensation de la TVA sur les dépenses d'investissement de 2019 : 96 308 €.

La Mairie vous informe

Journée Nationale du 8 mai 2021

En raison des mesures sanitaires, la Commémoration de La Victoire du 8 mai 1945 a été très sobre.

La lecture du message de Madame la ministre déléguée auprès de la ministre des Armées, chargée de la mémoire et des anciens combattants a été suivie de l'hommage aux Armentières Morts pour la France,



puis d'un dépôt de gerbe et d'une minute de silence.

Mardi 13 Juillet 2021

Après ces longs mois de confinement nous vous proposons enfin une rencontre festive à la salle polyvalente.

Rendez-vous à 18 h, La municipalité vous invite à profiter d'une animation musicale et dansante avec le groupe **CARPAT & Co.**

Ensuite nous vous offrirons un apéritif, vous pourrez pique-niquer dans le parc ; l'association ALF vous proposera une buvette, une vente de crêpes et de barbes à papa.

Puis, vers 22 h, petits et grands nous partirons ensemble pour la retraite aux flambeaux jusqu'au stade où sera tiré le feu d'artifice offert par la municipalité.



Ecole

Le respect des normes sanitaires a été un souci constant de la municipalité. **Des panneaux plastifiés ont été installés à la cantine** pour séparer les commensaux.



Pour terminer l'année scolaire **des sorties sont organisées au Parc des Félines les 18 et 24 juin.**

Pour remercier **Roger et Maryse AUPERT**, qui, après avoir enseigné la musique pendant de nombreuses années dans nos classes, prennent leur retraite, les élèves ont présenté un spectacle sur le temps scolaire et leur ont remis un cadeau. Deux autres spectacles seront présentés aux parents les 1er et le 2 juillet. En raison du plan Vigipirate, seuls les parents d'élèves seront invités



Avant les vacances, Monsieur le Maire offrira **un dictionnaire à chaque élève** qui rentrera au collège.

A la rentrée, les repas seront livrés par **ARMOR CUISINE** dont les cuisines sont à Coulommiers et qui essaiera, quand c'est possible, de se fournir chez les producteurs locaux.

Périscolaire

Spectacle par et pour les enfants inscrits au périscolaire et leurs parents : **le 29 juin de 18h à 18h45 dans la salle des Fêtes.**



Fibre au Vieux Chemin et en bord de Marne



Le réseau sem@fibre77 a accéléré son planning de déploiement de la fibre sur notre commune. La société AXIANS en charge des travaux sera à l'œuvre à partir de la commune de Saint Jean-Les-Deux-Jumeaux au début de 2021 et les branchements à l'habitant pourront se faire dans le courant du second semestre 2022.

Règles de bon voisinage

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore **ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :**



8 h à 12 h 14 h à 20 h
9 h à 12 h 14 h à 19 h
10 h à 12 h

les jours de semaine
le samedi
le dimanche et les jours fériés

La Mairie vous informe

Travaux à la MDA

Pour permettre à petits et grands de se distraire, se cultiver, la municipalité et quelques volontaires ont commencé d'importants travaux pour transformer le premier étage de la MDA en bibliothèque.

L'électricité est installée.

Dès que le toit sera réparé les travaux reprendront.

Il faudra votre aide pour faire l'isolation, le sol, les peintures.

Si vous avez quelques jours, quelques heures pour cet atelier citoyen, manifestez vous !



Les Ruches à livres

La première ruche à livres est installée au parc de la MDA.

Sept autres vont être placées à différents endroits du village.

Ces Ruches à Livres seront à votre disposition pour échanger et partager vos livres, vos coups de cœur, vos découvertes...

Laissez un petit message à l'intérieur du livre que vous déposerez si vous souhaitez partager vos ressentis.

Disponibles 24h/24, elles permettront à tous les Armentériens de trouver et partager des découvertes littéraires.



CMJ Conseil Municipal des Jeunes

A la rentrée de septembre les mesures sanitaires devraient nous permettre d'organiser des élections et de faire siéger le conseil municipal des jeunes.

C'est donc avec confiance et motivation que nous leur donnons rendez-vous en septembre 2021.

Nous comptons sur eux et nous restons motivés et solidaires.

Bientôt une Supérette BOXY

Storelift va installer une **Boxy** près de la salle polyvalente. C'est un magasin/container de 15 m² sans caisse, entièrement automatique où les caméras traquent les mouvements. Il proposera 300 références de la vie courante aux prix des **grandes surfaces**.

L'objectif de ce magasin est de **proposer une offre de restauration et d'alimentation de proximité et ceci 24 h/24 et 7 jours /7.**

À l'intérieur du magasin, une rangée de frigos remplis de sandwiches, salades, desserts individuels, barres de céréales ainsi qu'une sélection de produits essentiels du quotidien : du frais et des conserves, des produits laitiers, de la charcuterie, des boissons, des biscuits ou encore des produits d'hygiène. En bref, il y a tout ce qu'on attend d'une épicerie d'alimentation générale traditionnelle.



Limitation de la vitesse à 30 km/h dans certaines rues

81 % des armentériens qui ont participé au sondage ont proposé une réduction de la vitesse dans le village.

Les conseillers ont voté à l'unanimité lors du Conseil Municipal du 3 mars pour la **limitation de la vitesse à 30 km/h dans les rues suivantes :**

Rue du Chef de Ville, rue de la Gillette, rue de Tancrou, rue des Vignettes et rue d'Isles.

Les panneaux seront posés prochainement.

Le département a émis un avis défavorable à la diminution de la vitesse au « Vieux Chemin » et dans la rue de Meaux.



Recyclons les masques jetables

Les masques sont pris en charge par la société Versoo, ils seront broyés puis extrudés en granulés de plastique pour la production de nouveaux objets en polypropylène.

Apportez vos masques usagés, ils seront recyclés.

Trois containers comme celui-ci sont à votre disposition dans le sas de la mairie et devant les écoles .





Marché Villageois

semi-nocturne de 16 heures à 20 heures
 Parc de la Maison des Associations (MDA)
 Entrée piétonne rue des Vignettes et rue de Tancrou
 Parkings : rues de Tancrou, des Vignettes, de l'Église

Calendrier 2021

Chaque 1^{er} MARDI :

| |
|-------------|
| 5 JANVIER |
| 2 FÉVRIER |
| 2 MARS |
| 6 AVRIL |
| 4 MAI |
| 1 JUIN |
| 6 JUILLET |
| 3 AOÛT |
| 7 SEPTEMBRE |
| 5 OCTOBRE |
| 2 NOVEMBRE |
| 7 DÉCEMBRE |

Génial!



EPMS - © DIM 2020

Vous trouverez sur notre marché:

- un traiteur Malgache, du poisson, de la viande bio
- des saucissons et des pâtés
- de l'huile d'olive bio et ses dérivés
- du fromage de chèvre et du pain
- des fruits secs, du miel, des biscuits
- du thé, des infusions et de quoi les préparer
- du vin, de la bière locale
- des produits cosmétiques à base d'Aloe Vera



La durée du congé paternité va doubler dès le 1^{er} juillet 2021

Le gouvernement a décidé de faire passer le congé paternité **de 14 jours** (trois jours de congé de naissance et 11 jours de congé paternité) **à 28 jours** (trois jours de congé de naissance indemnisés par l'employeur et 25 jours de congé paternité indemnisés par la Sécurité sociale).

En cas de naissances multiples, la durée du congé paternité sera de 35 jours contre 21 actuellement.



Urbanisme

Il existe trois types de permis :

- le permis de construire
- le permis d'aménager
- le permis de démolir

➤ Le permis de construire pour

Toute nouvelle construction sur terrain supérieure à 20 m² avec une surface de plancher inférieure ou égale à 150 m²
 Toute extension de surface de plancher ou d'emprise au sol supérieure à 20 m² et inférieure ou égale à 40 m² sur un bâtiment existant et si la surface totale après extension est égale à 150 m² =>recours obligatoire à un architecte.
 Les piscines de plus de 100 m².

➤ La déclaration préalable

Une **déclaration préalable de travaux (DP)** est une autorisation d'urbanisme qui peut être exigée **pour des travaux non soumis à permis de construire. Elle peut être obligatoire pour l'extension d'un bâtiment existant, des travaux modifiant l'aspect extérieur, des constructions nouvelles ou le changement de destination d'un bâtiment**, exemples (liste non exhaustive) :

- ◆ Créer une ouverture (porte, fenêtre, velux).
- ◆ Changer une porte, une fenêtre ou un velux par un autre modèle.
- ◆ Changer des volets (matériau, forme ou couleur).
- ◆ Changer la toiture.
- ◆ Construire une clôture ou un mur dont la hauteur est au maximum de 2 mètres.
- ◆ Construire une véranda, une pièce supplémentaire de surface inférieure ou égale à 20 m².
- ◆ Construire un abri de jardin, un garage si la surface est comprise entre 5 et 20 m².

Vous pouvez **installer une caravane ou un camping-car dans le jardin** de votre résidence principale **moins de 3 mois par an** sans autorisation d'urbanisme.

il est interdit de l'utiliser comme habitation ou annexe à votre logement. La caravane doit conserver en permanence ses moyens de mobilité (roues, barre de traction...).

Par contre, si vous installez votre caravane ou votre camping-car **plus de 3 mois par an**, il vous faut déposer une DP en mairie.

➤ Le permis de démolir

Le permis de démolir est une autorisation d'urbanisme. Vous devez l'obtenir avant la démolition partielle ou totale d'une construction. Lorsque la démolition est liée à un projet de construction ou d'aménagement, la demande de démolition peut être faite avec la demande de permis de construire ou d'aménager.

Un permis de construire, ou une déclaration préalable de travaux a une durée de validité de 3 ans. L'autorisation est périmée si vous n'avez pas commencé les travaux dans les 3 ans ou si, passé ce délai, vous les interrompez plus d'un an.

Appel à votre Civisme

➤ Règles de stationnement

Les rues nouvellement refaites possèdent toutes un trottoir étudié pour le déplacement des PMR (personnes à mobilité réduite). Ces trottoirs sont revêtus de béton désactivé, revêtement qui permet un déplacement aisé notamment des poussettes.

Le stationnement des véhicules sur ces trottoirs est strictement interdit car il oblige les piétons à cheminer sur la chaussée.

Les places de stationnement sont nombreuses sur le village et les parkings ne sont jamais très loin.

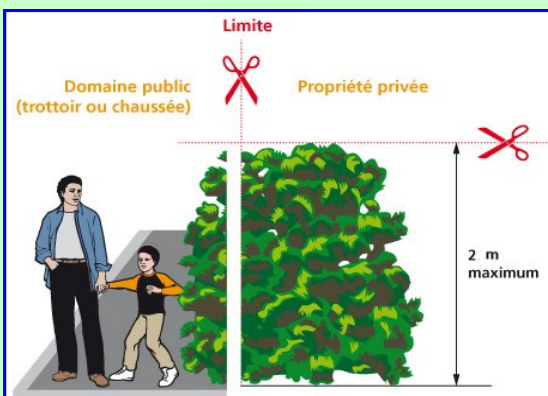
Peut-être avez-vous déjà eu un petit papillon sur votre pare-brise vous demandant de vous garer correctement ; la gendarmerie a été sollicitée et très prochainement dressera des PV aux réfractaires.

➤ Obligations d'entretien et d'élagage

Tout propriétaire ou locataire est responsable de l'entretien des trottoirs devant son domicile : ramassage des feuilles, désherbage, nettoyage de la neige et du verglas l'hiver.

Si une personne tombe ou se blesse devant chez vous, celle-ci peut engager des poursuites à votre encontre.

De même vous devez élaguer toute branche et arbuste qui déborde sur la voie publique. Dans le cas, où cette règle ne serait pas respectée, la Mairie se verrait contrainte de faire les travaux au nom du propriétaire et bien sûr **aux frais de celui-ci.**



Message de nos postiers

« Afin de faciliter la distribution du courrier veuillez ne pas placer votre poubelle devant votre boîte aux lettres.»



➤ Circulation dans le village

Rappel du code de la route ; **lorsqu'un obstacle (chicane) est sur la chaussée et que vous devez emprunter la voie inverse de circulation (la voie de gauche) vous devez laisser la priorité aux véhicules venant en face.**

Exemple : cette voiture face à la chicane doit laisser la priorité à tout véhicule venant en sens inverse.

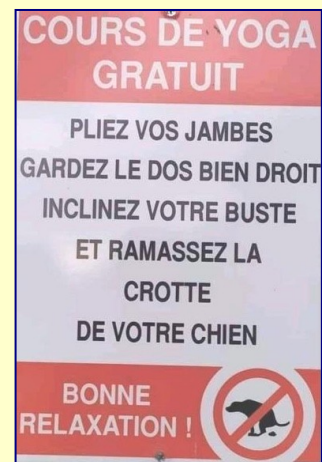


RAPPEL : Une zone de rencontre a été mise en place autour de l'Église et au début de la rue des Vignettes.

Cet ensemble de voies est un lieu où les **piétons ont la priorité absolue** et sont autorisés à circuler sur la chaussée, même si des trottoirs sont présents. **La vitesse de circulation des autres usagers est limitée à 20 km/h.**

➤ Propreté du village

Stop aux déjections canines.



Nous rappelons aux propriétaires de chiens qu'il est de leur devoir de ramasser les excréments de leur animal même sur les trottoirs engazonnés.

Des panneaux ont été posés dans les rues et **des sacs sont maintenant à votre disposition sur 2 canisettes implantées près des écoles, faites en bon usage.**

Stop aux autres déchets

Papiers, canettes, mégots ne sont pas des éléments décoratifs, **ne faites pas dans la rue ce que vous ne feriez pas chez vous !!!** C'est avant tout une mesure d'hygiène publique.



N'oubliez pas non plus toutes les activités culturelles proposées par la C.C.P.O.

<http://www.paysdelourcq.fr/accueil>

et

l'Office du Tourisme

<http://www.tourisme-paysdelourcq.fr/>

Vie Associative

C.P.A. Courir pour Armentières-en-Brie

4 rue du Pressoir

Président : **Eric LEBLACHER**

☎ : 06 15 15 47 28



courirpourarmentieres.com

1- 1ère édition de l'Armentéroise Challenge du 1er au 30 mai.

Elle a réuni près de 320 participants dont 14 Armentérois et des représentants de 36 départements Français. Chaque participant devait renseigner sur un logiciel chacune de ses activités sportives du mois. Deux buts : promouvoir les bienfaits d'une pratique sportive régulière et récolter des fonds pour ELA qui lutte contre les leucodystrophies à qui nous avons versé plus de 800 €.



2. Je fais du vélo avec mon école jeudi 24 juin.

Nous collaborerons à une action sportive de sensibilisation à la pratique du vélo, menée par les enseignants du CP de l'école du village.

3. 4e étape du mini tour de Seine et Marne cycliste enfants samedi 10 juillet.



Après deux éditions des courses cyclistes enfants dans le cadre de l'Armentéroise, les rues du village verront se succéder de jeunes sportifs licenciés issus du département et au-delà, dans le strict respect des mesures sanitaires en vigueur, de 13 h 30 à 17 h. Nous remercions les Armentérois pour leur compréhension face aux petites restrictions de circulation qui découleront de cette organisation l'après midi du 10 juillet.

En prologue, les enfants du village seront invités à effectuer le tour d'échauffement avec tous les participants !

4. Marche contre la mucoviscidose mercredi 29 septembre.

7 kms à parcourir, départ à 19h de la place de la Mairie. Les frais de participation de 3 € seront convertis en don pour l'AFM.

5. L'Armentéroise by night du 17 au 19 décembre.

3 jours d'épreuves sont au programme dont la nouvelle édition du cross scolaire de Noël ou encore le 1er Run and Bike.

A.H.A. Amateurs d'Histoire et d'Art

Mairie 9 rue du Chef de Ville

Président : **Castel JEAN**

☎ : 01 64 35 41 71



amateurs.dhistoirectdart.77@gmail.com

En raison de l'épidémie de COVID-19 et des mesures sanitaires qu'elle a induites, notre exposition

-« **Si les étoiles m'étaient contées** »- n'a pas pu avoir lieu aux printemps 2020 et 2021. Elle est reportée à la **mi-novembre 2021** et sera présentée dans la Salle des fêtes d'Armentières-en-Brie.



Autour de l'exposition, une **conférence** est prévue ainsi qu'une « **soirée astronomie** » en plein air (si le ciel s'y prête). En septembre, nous vous communiquerons les dates précises de cette manifestation.

AHA organisera au **printemps 2022 un voyage culturel et touristique dans le « Bassin minier du Nord-Pas-de-Calais » et à Bruges.**

Fin 2021, nous vous informerons sur les dates et les conditions d'inscription à ce voyage de cinq jours (du lundi au vendredi).

Dans l'attente de vous revoir, les Amateurs d'Histoire et d'Art d'Armentières-en-Brie vous souhaitent d'agréables vacances d'été.

A.A.B Les Amis d'Armentières-en-Brie

3 rue de Meaux

Présidente : **Mme Annis BULTEL**

☎ : 01 64 35 50 40

lesamisdarmentieres@gmail.com



Les activités de l'association reprendront en septembre, si la situation sanitaire le permet.

La cotisation annuelle sera offerte par le club à tous les anciens adhérents.

Bonnes vacances.

ALEA Association Les Enfants d'Augustin

5 rue du Pressoir

Présidente : **Céline CALLEGARI**

☎ : 06 21 22 84 46



Nous ne sommes pas en mesure de vous communiquer notre programme. Vous serez informés par voie d'affichage.

Vie Associative

A.L.F. Association des Loisirs en Famille

18 rue des Sarments

Président : **M. Jean Pierre Bouillot**

☎ : 06 73 47 57 30

alf.arentieres@gmail.com



Cotisation annuelle : **22 € pour la famille**

En plus des activités récurrentes nous proposons des sorties très subventionnées.

| Activités récurrentes annuelles | | | | |
|---------------------------------|-----------|---------------|-------------|--|
| | PILOTE | JOUR | HORAIRE | LIEU |
| MARCHE maxi 10 kms | PAUL | Mardi | 13 h 30 | Selon planning de Paul |
| PING-PONG | GAEL | mer, et vend, | 20 h | Salle des Fêtes - SDF |
| YOGA | ERIC | Mercredi | 19 h-20 h | MDA ou SDF |
| RANDONNEE | PAUL | Dimanche | 1 fois/mois | 15 à 20 kms |
| PETANQUE ou JEUX DE SOCIETE | CHRISTIAN | Jeudi | 14 h | Parking de l'Eglise. Si mauvais temps & l'hiver à la MdA |
| JARDINS | PAUL | Samedi | 14 h | 2 fois/an |

Les membres de l'association sont heureux de vous retrouver, après une longue période covid, qui ne nous a pas permis de mener à bien toutes nos manifestations. **Voici notre programme 2021/2022** qui, nous l'espérons, sera à la hauteur de vos attentes si la crise sanitaire le permet.

Mardi 13 JUILLET 2021

Avant l'apéritif, la retraite aux flambeaux et le feu d'artifice offert par la municipalité, animation musicale et dansante avec le groupe CARPAT & Co à 18h suivie d'une buvette, vente de crêpes et barbes à papa et peut-être bien d'autres surprises...

Samedi 28 AOUT 2021

Après-midi avec la C.C.P.O et le ROYAL BOUIBOUI (Jonglage, jeux) et aussi animation musicale avec les CARPAT & Co, buvette, vente de barbes à papa et crêpes, possibilité de pique-nique sur place.

Dimanche 10 OCTOBRE 2021 ASSEMBLEE GENERALE ET PAELLA DES ADHERENTS.

Samedi 16 OCTOBRE 2021 Visite guidée de la Basilique de Saint Denis et restaurant.

Samedi 27 NOVEMBRE 2021 Fête du BEAUJOLAIS, repas et soirée dansante.

Samedi 11 DECEMBRE 2021 Sortie au château de VAUX LE VICOMTE, illuminations de Noël et feu d'artifice.

Dimanche 6 FEVRIER 2022 Concours de belote.

Dimanche 13 MARS 2022 Tournoi de tarot.

Dimanche 3 AVRIL 2022 **B R O C A N T E**

Dimanche 1er MAI 2022 Troc aux plantes

Dimanche 22 MAI 2022 Sortie vélo au Lac d'Orient pique-nique en forêt puis visite du musée des Automates.

Samedi 11 JUIN 2022 Sortie en car aux HORTILLONNAGES D'AMIENS

Nous vous remercions de la confiance que vous nous avez témoignée et espérons bien vous retrouver très vite pour cette nouvelle saison. A bientôt.

Autour du livre

Mairie 9 rue du chef de ville

Présidente: **Hélène EGRET**

☎ 01 64 35 48 55

autourdulivre77@gmail.com

Notre association a vu le jour au mois de mars. Elle est chargée de la gestion de votre future bibliothèque. Une convention a été signée avec la mairie qui nous a accordé une subvention.



Parmi les 8000 livres et plus, un tri a été fait tous les mercredis après-midi avec l'aide du correspondant de la médiathèque départementale.

Une association est venue récupérer les 75 cartons de livres que nous n'avons pas conservés.

Des bacs à BD et à livres pour enfants seront fabriqués par des bénévoles.

Dès que le local sera terminé nous vous accueillerons.

Un concours est lancé pour attribuer un nom et un logo à la bibliothèque : **esprits créatifs, à vous de jouer.**

BojaFitness

bojafitness@gmail.com

Nous ne sommes pas en mesure de vous communiquer notre programme de la rentrée..

Vous serez informés sous peu.



Carpat & Co

carpat66@yahoo.fr

Nous aurons le plaisir de vous retrouver **mardi 13 juillet, à la salle des fêtes d'Armentières -en-Brie, à partir de 18h00.**



"CARPAT & CO", c'est la réunion de cinq amoureux de la musique : **Caro** au chant, **Jonathan** à la basse, **Paul** à la guitare, **Alain** à la batterie et **Patrick** à la guitare, à l'harmonica et au chant.

Notre répertoire, à la fois en français et en anglais, traverse toutes les époques : Rock and Roll des années 50, Blues, Country, musique Folk traditionnelle, Pop Rock sans oublier bien sûr la variété française d'hier et d'aujourd'hui et quelques morceaux instrumentaux.

Nous vous souhaitons d'avance de passer une agréable soirée. Venez nombreux.

D'autre part notre groupe organisera, pour sa deuxième édition, un **dîner concert, samedi 25 septembre 2021 à la Salle des Fêtes.** Nous vous donnerons plus de précisions début septembre.

Un Brin de Nature

Entre deux averses orageuses, de nombreuses plantes en fleurs attirent toutes sortes d'insectes floricoles. La Viorne lantane (*Viburnum lantana*) apprécie les sols calcaires en zone ouverte, jusqu'en lisière de forêt. Cette espèce produit une multitude de petites fleurs blanches entre avril et fin mai. On dit que cette espèce a recours à l'entomogamie pour se reproduire : les abeilles, les papillons, les mouches et les coléoptères vont se nourrir du nectar des inflorescences et transporter involontairement du pollen sur leur corps en allant par ci par là sur d'autres plantes.



Photo de B.DURAND

Le Petit Capricorne (*Cerambyx scopolii*), est un coléoptère, du même groupe que les Scarabées, de grande taille, de la famille des Longicornes (« grandes antennes »). Ses larves se nourrissent du bois de différentes essences d'arbres en forêt. Les adultes sortent dès début mai, et viennent se nourrir sur diverses plantes en fleurs.

Contrairement à ce que l'on croit, les espèces de Capricornes s'attaquant aux charpentes des maisons se comptent sur les doigts d'une demi-main, celui ci est donc totalement inoffensif et joue un rôle non négligeable dans la pollinisation et au sein de la chaîne alimentaire : pour les Pics qui se nourrissent de sa larve par exemple.



Photo de B.FOUGERE

Auteur : Antoine KITA

Vous êtes artiste ou vous avez une connaissance particulière dans un domaine qui peut intéresser tout le village.

Vous désirez que nous fassions connaître votre passion : **contactez la mairie.**

A travers champs autour du village

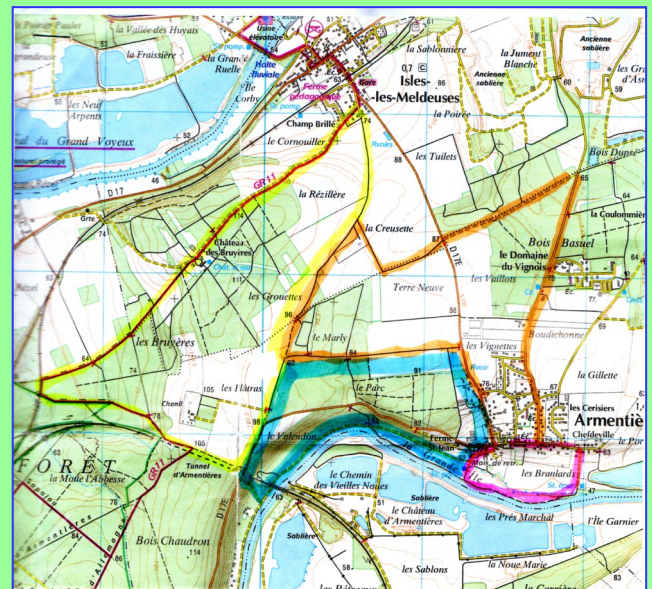
La marche à pied ce n'est pas seulement mettre un pied devant l'autre, c'est du sport avec tout les bienfaits qui s'y associent.

C'est aussi le moyen le plus simple de découvrir une région. Autour du village quelques petits chemins et de petites routes sont propices à cette activité et nous permettent d'observer une faune et une flore très riches.

Vous croiserez peut-être dans les champs, parmi les coquelicots, des faisans, de jeunes biches, des lapereaux, une horde de sangliers.

Quelques balades qui partent d'Armentières et y reviennent peuvent vous être suggérées :

- ➡ La plus courte de 2 km, vous fera descendre rue de l'Abreuvoir et remonter devant la station d'épuration.
- ➡ Une autre de 6 km vous fera sortir par la rue de Mary et revenir rue d'Isles en passant par le chemin de sable. Si vous êtes un peu plus sportif nous en indiquons deux autres :
- ➡ De 4 km sur un parcours un peu accidenté ,
- ➡ De 11 km qui vous fera visiter Isles-les-Meldeuses.



NB : Nous ferons un petit dépliant que nous déposerons en mairie.

Ce sont des bénévoles qui ramassent les déchets donc pendant vos balades emportez un sac pour aider à les collecter !

Auteur : Paul WECKER

Bonne nouvelle : Vu autour du Village !



Infos pratiques d'ici et d'ailleurs

Espace France Service : les services publics près de chez vous

Cet espace vous permet d'accéder en un même lieu à de nombreux services publics : santé, famille, retraite, droit, logement, impôt, recherche d'emploi, accompagnement au numérique. Les agents France Services vous accueillent et vous accompagnent pour toutes vos démarches administratives du quotidien au sein d'un guichet unique.



Contact : france-services.cias@paysdelourcq.fr

Pyramide Jean Didier 6 bis route de La Ferté-sous-Jouarre
77 440 Mary-sur-Marne. ☎ 01 85 49 03 32.

Et si les personnes vieillissantes isolées, en milieu rural, pouvaient vivre ensemble tout en conservant leur autonomie et leur indépendance ?

Cela devient possible avec **ENVISAGES** qui propose un habitat API, proche de leur environnement habituel, et inscrit auprès d'un réseau de professionnels de proximité :

Accompagné par les professionnels éducatifs

Partagé car elles peuvent accéder aux lieux de vie commune de la résidence en sortant de leur studio.

Inséré dans la vie locale.

Pour en savoir davantage sur ce projet porté par Gaël MERCHIE, Armentérioise, veuillez vous rendre sur sa page facebook :

www.facebook.com/Envisages-10151699880757

Pass Culture pour les jeunes de 18 ans

Nouveau depuis mai, tous les jeunes français de 18 ans peuvent bénéficier du Pass Culture, il leur suffit de s'inscrire sur le [site https://pass.culture.fr/](https://pass.culture.fr/)

Ils disposent de 300 € pendant 24 mois pour découvrir et réserver des propositions culturelles de proximité : livres, musiques, places de spectacles, abonnements au cinéma, visites de musées, offres numériques

Le Pass Culture a pour objectif d'encourager la rencontre entre les acteurs culturels et les utilisateurs, il n'est donc pas possible de se faire livrer des biens matériels. Les achats de biens numériques (ebook, SVoD, jeux vidéo...) sont plafonnés à 100 €.

L'après-midi du 20 juillet

la CCPO organise une animation pour les enfants du village dans le parc de la salle des fêtes. Voir les détails sur le dépliant qui vous sera transmis ou sur le site de la mairie



L'ASSAD en Pays de l'OURCQ Recrute

Des aides à domicile/auxiliaires de vie, à temps plein ou à temps partiel, saisonniers ou étudiants.

Permis de conduire obligatoire.

Pour postuler : assadenpaysdelourcq@orange.fr

☎ 01 60 01 74 26

Collecte des déchets ménagers

➤ Les déchets recyclables

Ils ne sont à mettre que dans les bacs bleus ou jaunes et ne concernent que : les emballages en plastique, en métal, les papiers et cartons (en vrac) et même les dosettes de café.

Ne sont pas recyclables :

Le verre cassé, le miroir, la vaisselle.

Collecte les semaines impaires le lundi matin .

➤ Les ordures ménagères

Ramassage tous les vendredis matin

Ne sortir les bacs que la veille au soir.

➤ Les Extra-ménagers le 15 septembre

Voir le calendrier de collecte annuel distribué par la CCPO.ou sur le site de la mairie

Les déchets verts ne doivent ni être déposés dans ces bacs ni être brûlés mais portés en déchèterie ou mis en compost.

Déchèterie d'Ocquerre

HORAIRE D'ÉTÉ du 1er mars au 31 octobre

| | |
|--------------------------|---------------------------|
| Lundi et mercredi | 10 h - 12 h / 14 h - 18 h |
| Mardi | 09 h - 12 h |
| Jeudi | 14 h - 18 h |
| Vendredi | 10 h - 12 h / 14 h - 18 h |
| Samedi | 09 h - 12 h / 14 h - 18 h |
| Dimanche et jours fériés | 09 h - 12 h |

L'hiver du 1er nov. au 29 février : fermeture à 17 h et le vendredi matin.

Toutes les déchèteries du SMITOM sont accessibles aux détenteurs de la carte du SMITOM.

Opérations Tranquillité - Vacances

Elles sont organisées toute l'année et pour un minimum de 7 jours d'inoccupation. Signalez votre absence à la **brigade de gendarmerie de Lizy-sur-Ourcq au moins 48 h avant votre départ**, muni d'un justificatif de domicile. Des patrouilles régulières seront organisées pour surveiller votre domicile.



Dépôt légal à parution : 2e semestre 2021

Imprimé par Aire de Repro de Quincy-Voisins

Directeur de la publication : Vincent CARRÉ

Comité de rédaction : Geneviève BORAWSKI, Vincent CARRÉ, Nicole ROSSI

Un comité de lecture vérifie que les textes et les photos insérés dans ce bulletin sont conformes aux bonnes mœurs et à la courtoisie, ne sont ni contraires à l'ordre public, ni politiques, ni confessionnels, mais informe les lecteurs que le contenu des articles paraît sous l'entière responsabilité de leurs auteurs.

Crédits photos : V. CARRÉ, G. BORAWSKI, J. GALLARDO, N. ROSSI.